



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2019

Présents : Mesdames Marie Donat, Lauriane Ranchon, Françoise Gross, Ameline Diénot , Camille Rousseau, Messieurs Robert Cartier, David Monon, Jean-Christophe Héry, Gérard Cote.

Pouvoirs : Louis Wallaert à Marie Donat, Christian Ville à Robert Cartier.

Excusés : Louis Wallaert, Christian Ville

Secrétaire de séance : Lauriane Ranchon

### 1. Approbation du CR du 30/01/2019

Vote Pour : 08 Abstention : 0 Contre : 0

Arrivée de Lauriane Ranchon

### 2. Délibération : comptes de gestion et comptes administratifs

Approbation des comptes de gestion et administratifs de 2018 présentés par la Trésorerie.

## Budget Principal

#### Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice.....	350 822,84€
Recettes de l'exercice.....	382 249,46€
<b>Excédent de clôture.....</b>	<b>31 426,62 €</b>
Déficit antérieur reporté.....	- 52 482,05 €
DEFICIT CUMULE AU 31/12/2018.....	-21 055.43€

#### Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice.....	219 129,32 €
Recettes de l'exercice.....	213 750,86€
<b>Déficit de clôture.....</b>	<b>- 5 378,46€</b>
Excédent antérieur reporté.....	451 010,53€
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018 .....	445 632.07€

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 du budget principal tel que présenté, et affecte les résultats au budget primitif 2019 comme suit :

- 21 055,43€ à la section d'investissement en recette- article 1068
- 21 055,43€ à la section d'investissement en dépenses – article 001
- 424 576,64 € à la section de fonctionnement en recettes - article 002

## Budget M49 Service des Eaux

### **Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice.....	4 209,00€
Recettes de l'exercice.....	0€
<b>Déficit de clôture.....</b>	<b>- 4 209,00€</b>
Déficit antérieur reporté.....	-14 960,81€
DEFICIT CUMULE AU 31/12/2018 .....	- 19 169.81€

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice.....	8 664,14€
Recettes de l'exercice.....	38 893,23€
<b>Excédent de clôture.....</b>	<b>30 229,09€</b>
Déficit antérieur reporté.....	-5 844,81€
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2018.....	24 384.28€

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 du budget eau et assainissement M49 tel que présenté, et affecte les résultats au budget primitif 2019 comme suit :

- 19 169,81€ à la section d'investissement en dépenses – article 001
- 5 214,47€ à la section de fonctionnement en recettes - article 002
- 19 169.81€ à la section d'investissement en recettes - article 1068

**Sortie** de M. le Maire avant le vote des comptes administratifs

Vote Pour : 07 Abstention : 0 Contre : 0

*Arrivée de Camille Rousseaux*

### **3. Charges logements communaux**

Suite à la mise en place d'un nouveau mode de chauffage (granulés + panneaux solaires) et aux travaux de performance énergétique du bâtiment, la facture énergétique a été divisée par 4 en trois ans. Il est ainsi proposé de réajuster les charges des logements.

En 2015, conso en KWH : 12040, soit 2380 €.  
En 2016, conso en KWH : 9591, soit 2066 €.  
En 2017, conso en KWH : 5269, soit 1641 €.  
En 2018, conso en KWH : 3774, soit 1283 €.

Il est proposé un calcul au prorata de la surface des logements avec l'ajout de 10 % correspondant aux coûts de la maintenance :

Appartement R1 droite (45 m2) : Charges actuelles : 100€ / Charges réévaluées = 46 €  
Appartement R1 gauche (40 m2) : Charges actuelles : 103, 43€ / Charges réévaluées = 41 €  
Appartement R2 (65m2) : Charges actuelles : 100€ / Charges réévaluées = 65 €

Ce montant sera réajusté chaque année en fonction de l'évolution du prix des granulés.

Vote Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

#### **4. CDG38 – Protections sociales agents**

Approbation de suivre la démarche d'appel d'offres mutualisé proposée par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) afin que les agents communaux puissent dès 2020 bénéficier d'une mutuelle. Une adhésion au CDG38 est requise. Approbation de la démarche et de l'adhésion au CDG38

Vote Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

#### **4. Adhésion au service de cartographie en ligne SEDI**

Le Comité Syndical du SEDI a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SEDI : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence au SEDI ;
- disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre le SEDI et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par le SEDI ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent

pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'adhésion au service :

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- autorise son Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne
- s'engage, le cas échéant, à verser sa contribution au SEDI dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Vote Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

## **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

### **6. Décisions administratives**

#### **DOCUMENTS D'URBANISME :**

Certificats d'urbanisme : CUb0384191820026 : ZB 94, ZB95, ZB183 opération non réalisable

#### **DEVIS :**

- **SEDI Equipement** : fourniture de signalisation de rue en email 5437,85€TTC
- **Saint Dizier Environnement** : matériel STEP 151,20€ TTC
- **Compagnie l'accord des On** : spectacle Robinet 781.20€
- **Cocon** : rénovation énergétique logement gérant camping + logement principal : 27 423.06€

#### **ACCORD :**

Repellin : reprise du matériel de déneigement 2597€, compensée par une prestation de services équivalente

#### **CONTRAT :**

-Christian DIENOT / APSAL : signature de la convention 2019 - 160h/an

-Nicolas MILLON : du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 2019

### **7. Budget : créances impayées**

Relance des factures impayées (loyers et eau) pour un montant total de 20 457 €. Un point sera fait avec la Trésorerie

### **8. Grand débat national**

La synthèse a été envoyée en Préfecture et sera publiée dans le P'tit Tambour.

### **9. Aménagement RD 1075**

Voir en annexe le registre de concertation.

## **10. Projet 5A**

5 A : Accueil – Associatif - Artisanat – Artistique – Agricole. Les différents groupes de travail avancent. Raisonement sur les 400 m2 de la grange. Estimation rénovation 2000 €/M2. Recherche sources de financements potentiels. Dans ce sens, une réunion est prévue avec la Direction Économie / Tourisme de la CCD Trièves le 17/03.

## **11. Habitat multigénérationnel**

Correspondance avec les bailleurs sociaux

### **11. Encombrants Riperts**

La commune a racheté une parcelle aux Riperts sur laquelle il y a de la ferraille. Rencontre à planifier avec le propriétaire de ces encombrants.

## **12. Camping**

Agrandissement de la terrasse et de la cuisine : terrassement, dalle béton (pour supporter une éventuelle extension future). Devis reçus : Michelli + Brogli.  
Devis de S. Brogli accepté : montant 21 102,86€

## **13. Maison de la chasse**

Deux pistes à creuser. L'association doit également s'emparer du sujet.

*Arrivée Ameline Diénot*

## **14. SYMBI**

Cinq personnes doivent être désignées pour recevoir un message concernant les problèmes hydrauliques (inondations, crises...) : Marie, Robert, Françoise, Camille, Jean-Christophe.

## **15. Appel à projet de la Comité Local de l'eau financé par EDF**

Réponse avant le 09/04.

## **16. Chantier jeunes**

Appel à candidature des jeunes du village et du secteur (16-17ans). A ce jour une candidature a été reçue.

## **17. Entrée Village : sécurité**

Chicanes à prévoir et rencontre avec le Département à prévoir.

## **18. CMJ**

Organisation d'une chasse aux œufs le 19 avril à 14h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 23h.**

**Prochain conseil municipal 5 avril 2019 à 20h**